



Rupture abusive convention de stage

Par Caroline1818181818

Bonjour, aujourd'hui, je fais face à un problème. En effet, je suis en M2 Tourisme et développement territorial. J'effectuais un stage de fin d'étude depuis 2 mois dans une entreprise. Jeudi dernier, lors de mon jour de repos, j'ai appris par ma tutrice que le directeur de l'entreprise souhaitait mettre fin à mon stage. (Sans m'en parler au préalable, rien) au motif que les missions ne correspondaient pas à MES attentes. Mon stage ne se passait pas bien car mes missions ne correspondaient pas à celles inscrites sur l'offre de travail notamment et il ne souhaitait pas me proposer les missions conformes à cette dernière. Mais je souhaitais bel et bien continuer mon stage afin de rédiger mon mémoire et enfin terminer mes études. Ma tutrice de fac m'a envoyé le mail envoyé par la drh mais aucun écrit ne stipule pour le moment la fin de mon stage par le directeur. Le jour suivant il me demande si « on peut discuter » sur whats app. Je vais donc le voir pour en parler, je lui demande des explications qui ne sont pas concluantes et sa décision est prise et définitive malgré mes arguments. Il me dit que je dois partir avant dimanche. Ce que j'ai fait. J'aimerais prouver une rupture abusive de la convention de stage mais c'est à moi d'aller sur la plateforme stage de la fac afin de faire un avenant (pour pouvoir effectuer un nouveau stage). Comment prouver qu'il a rompu unilatéralement la convention par sa volonté à me voir partir (car c'est à moi de faire un avenant pour pouvoir trouver un autre stage). Je sais aussi qu'avant de le poursuivre en justice il faut tenter de résoudre l'affaire à l'amiable ? j'aimerais qu'il soit poursuivi pour avoir rompu la convention seul (en envoyant la drh faire les démarches= j'ai les preuves de cela), pour ne pas m'avoir confié les missions prévues et qu'il me restitue la somme intégrale de ce que j'aurais dû toucher si le stage s'était déroulé correctement (mais je ne pense pas que cela soit possible). Pourrais je lui demander par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution de ma gratification intégrale comme la décision a été prise par lui-même de manière unilatérale faute de quoi je le poursuivrai en justice ? Bref avez vous une solution pour moi ? Merci d'avance !!

Par kang74

Bonjour

La résiliation est en revanche possible si le niveau professionnel ne correspond pas à ce qui est attendu compte tenu du niveau de formation ou d'expériences du stagiaire.

Donc, de par vos exigences par rapport aux tâches imposées de votre M2, vous avez donné une raison légitime à votre organisme d'accueil de résilier unilatéralement votre convention de stage.

C'est aussi normal que ce soit la DRH qui s'occupe de cela : c'est leur job.

Pourrais je lui demander par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution de ma gratification intégrale comme la décision a été prise par lui-même de manière unilatérale faute de quoi je le poursuivrai en justice ? Bref avez vous une solution pour moi ?

Éviter de perdre du temps et de l'argent et vous focaliser sur votre recherche de stage ?

PS : stagiaire ou employé, c'est toujours l'employeur qui décidera des tâches qu'on vous donnera.

Et si vous avez tendance à vous plaindre de votre emploi ou de votre stage, l'employeur aura toujours tendance à répondre à vos attentes, en vous proposant de vous libérer au plus vite dans un cadre légal.

Par Henriri

Hello !

Kang je n'ai pas compris la situation de Caroline comme vous, vous amenant à lui dire "de par vos exigences par rapport aux tâches imposées de votre M2, vous avez donné une raison légitime à votre organisme d'accueil de résilier unilatéralement votre convention de stage".

Il me semble plutôt qu'elle a évoqué que ses "missions ne correspondaient pas à celles inscrites sur l'offre de travail notamment" et que l'employeur "ne souhaitait pas proposer des missions conformes à cette dernière". Elle confirme plus loin en disant vouloir poursuivre son employeur "... pour ne pas lui avoir confié les missions prévues".

Pour ma part j'ai compris que Caroline a accepté ce stage car les missions annoncées étaient de l'ordre de celles d'un stage M2 Tourisme et développement territorial, mais ensuite durant le stage elle a déchanté car son employeur lui a confié des missions d'un tout autre ordre... et maintenant l'employeur dénonce unilatéralement le stage que ces missions de substitution ne conviennent pas à Caroline.

Caroline pouvez-vous confirmer/infirmier ?

A+

Par Caroline1818181818

Bonjour, merci pour votre message !

C'est exactement ce qu'il s'est passé . Les missions ne correspondaient pas à l'offre et vu que je contestait cela, il a mis fin unilatéralement au stage au motif que « les missions ne correspondaient pas à ses (mes) attentes ». Je me retrouve sans rien du jour au lendemain avec ma carrière compromise depuis une semaine et quelques jours.

Par Caroline1818181818

Pour info Kang, les missions que je faisais étaient du ménage tous les jours. Ou de la manutention. Pas de back office, pas de management. Et je disais seulement qu'il aurait fallu m'en toucher deux mots étant donné que je suis la principale intéressée mais effectivement c'est bien le job d'un DRH, bien vu :) je souhaite seulement m'en sortir le mieux possible et faire jouer mes droits tout simplement contre les abus de certains.

Je suis également en recherche d'un nouveau stage et continue mon mémoire parallèlement voilà voilà

Par Henriri

(suite)

Merci pour cette confirmation Caroline.

L'important c'est que la situation soit claire entre votre structure d'enseignement et vous, de manière à ce que ce stage faussé et écourté ne vous soit pas reproché de ce côté. Sur ce plan j'espère que quand vous avez cessé le stage à cause de cet employeur malhonnête c'était en concertation avec votre structure d'enseignement.

J'espère surtout que vous trouverez vite un employeur sérieux afin de "cocher" la case "stage" de votre M2, sans perdre trop d'énergie à "poursuivre" le précédent (surtout si vous voulez lui demander la gratification envisagée).

A+